
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Hausse du salaire des députés

« *Incohérent et inadmissible* »

Montréal, le mardi 22 juillet 2014 – C'est avec consternation que les membres de la Coalition syndicale pour la libre négociation ont pris connaissance hier matin de l'intention du premier ministre Couillard d'augmenter le salaire des députés de l'Assemblée nationale du Québec. « *Dans le contexte où le gouvernement s'apprête à imposer des reculs majeurs à l'ensemble des employés municipaux, vouloir augmenter de 46 000 \$ le salaire des élus est inadmissible* », a déclaré Marc Ranger, porte-parole de la Coalition. « *Il est de plus grossier de profiter des vacances estivales pour rendre publique cette information* », ajoute-t-il.

Marc Ranger dénonce le double discours du gouvernement qui, d'un côté, demande des sacrifices aux employés du secteur public et de l'autre, accorde aux députés une augmentation de salaire injustifiée et disproportionnée. « *C'est un affront direct aux retraités à qui le gouvernement impose une coupure de leur prestation de retraite. C'est un affront direct aux dizaines de milliers d'employés municipaux visés par le projet de loi 3 qui veut modifier rétroactivement leur régime de retraite* », affirme M. Ranger.

De plus, la Coalition trouve insultant de voir que le premier ministre affirme qu'il faut adopter une approche globale pour l'ensemble des conditions de travail quand on parle de la rémunération des élus, alors qu'il n'en est pas question en ce qui concerne les employés municipaux : « *Qu'on veuille saccager nos régimes de retraite sans même nous permettre de considérer la rémunération globale, c'est à n'y rien comprendre! Surtout que la négociation permet de revoir tous les aspects liés aux salaires en même temps, ce que le projet de loi 3 nous empêche de faire* », précise M. Ranger.

La Coalition se questionne sérieusement sur ce double standard qui s'ajoute à l'affaire Bolduc, qui mettait au jour l'existence de primes mirobolantes aux médecins pour simplement faire leur travail : « *Comment le premier ministre explique-t-il que les députés aient droit à des augmentations de salaire importantes pour compenser les modifications à leur régime de retraite, mais pas les employés municipaux?* », se questionne Marc Ranger. « *Ce deux poids, deux mesures est inacceptable, en plus de prouver que le projet de loi 3 est improvisé et qu'il doit être retiré* », conclut-il.

La Coalition est composée du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-Québec) et de son Conseil provincial du secteur municipal de même que de son Secteur du transport terrestre, de la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN), de la Fédération indépendante des syndicats autonomes (FISA), de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec, de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, de l'Association des pompiers de Montréal, du Regroupement des associations de pompiers du Québec ainsi que du Syndicat des pompiers et pompières du Québec - FTQ.

-30-

SOURCES : Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ)
Conseil provincial du secteur municipal
Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN)
Fédération indépendante des syndicats autonomes (FISA)
Fédération des policiers et policières municipaux du Québec
Fraternité des policiers et policières de Montréal
Association des pompiers de Montréal
Regroupement des associations de pompiers du Québec
Syndicat des pompiers et pompières du Québec – FTQ

Renseignements : Sonia Marcoux, communications de la Coalition | 438 832-0918 | smarcoux@scfp.qc.ca
Martin Desrochers, communications de la Coalition | 514 913-0708 | martind@fppm.qc.ca